

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

MOT DU PRÉSIDENT

Welcome to Banff

Je reviens tout juste du

Festival de télévision de Banff où je représentais la SARTEC. De nombreuses réunions étaient au programme avec, entre autres, les hauts fonctionnaires de Patrimoine Canada, du CRTC et de Téléfilm. Ces rencontres ont été très instructives et productives pour la SARTEC et nous ont permis de faire valoir notre point de vue sur les futures actions politiques de ces différentes instances gouvernementales. Heureusement d'ailleurs, parce que, d'un point de vue d'auteur, le Festival de télévision de Banff, dont c'était la 25^e édition, s'est avéré décevant. À sa décharge, de graves problèmes financiers ont entraîné sa faillite ce printemps et sa reprise en main in extremis. En conséquence, le Festival a été amputé d'une journée entière et n'a donc duré que 3 jours. Il faudra attendre l'an prochain pour voir si la nouvelle administration saura lui insuffler un nouvel élan.

À dire vrai, ce festival présente à l'heure actuelle bien peu d'intérêt pour les auteurs francophones, car même s'il est officiellement bilingue, je dirais que... 100 % des activités s'y déroulent en anglais ! Oh, rassurez-vous, les francophones ne sont pas totalement oubliés puisque le résumé du programme officiel est traduit, ainsi que les mots de bienvenue des différentes personnalités politiques. Mais à lire la traduction qu'on en a fait, on comprend immédiatement



© MICHEL DUBREUIL PHOTOGRAPHE

que la langue de Molière fleurit moins dans l'Ouest canadien que celle de Shakespeare. Qu'on en juge : dans le mot de bienvenue de l'honorable Paul Martin, premier ministre du Canada, on peut lire : « C'est avec plaisir que j'adresse mes *cordials* salutations... » ou encore : « Les nombreux *seminaries* et ateliers au programme offriront une *excel-*

lence tribune pour échanger savoir-faire, conseils et *pratiques* (?) exemplaires dans l'industrie. » Bon prince, nous mettons sur le compte de la campagne électorale en cours le fait que monsieur Martin n'a probablement pas eu le temps de se relire, occupé comme il l'était à tenter de convaincre l'électorat de lui faire confiance... Et on se dit que la même chose a dû se produire dans le cas de l'honorable Bill Graham, ministre canadien des *Affaire* étrangères qui écrit : « Cordiales salutations à tous ceux et celles *ce qui participant* (?) aux noces d'argent du Festival »... On lit un peu plus loin : « Il s'agit d'une excellente occasion pour les professionnels du monde *entire de venire* y prendre connaissance des nouveaux *defies* et *possibilités* que se *presentment* dans la programmation... » Comme ce charabia émane du ministre des Affaires étrangères, j'ose espérer que nos traités de coproduction avec la France sont rédigés dans une langue un peu plus compréhensible... Mais nous pouvons tout de même nous consoler en nous disant qu'il n'y avait manifestement pas beaucoup de participants francophones venant de l'étranger au festival cette année... Et pour ce qui est des participants faisant partie des 25 % de la population qui parle français au Canada, pourquoi s'en faire pour eux ? S'ils sont au festival, c'est qu'ils

sont tous en mesure de comprendre l'anglais ! Élémentaire, mon cher Watson, comme dirait Conan Doyle...

On se demande tout de même par quelle aberration les organisateurs de cet événement n'ont pas songé à se payer un traducteur ou un réviseur d'épreuves compétent pour au moins donner l'illusion que le Festival de Banff se déroule dans les deux langues officielles du Canada.

Le respect du français étant ce qu'il est, il n'est pas étonnant qu'un nouvel organisme bilingue, qui s'appelle *The Canadian Film & Television Industry Council*/Le Conseil de l'industrie canadienne du film et de la télévision, officiellement mis sur pied

(suite à la page 2)

[SOMMAIRE]

2 Vie associative

LES RÊVERIES D'UNE RETRAITÉE DE LA SARTEC

3 Attention ! Chronique expérimentale...

REPORTAGE

5 Scénaristes aux oiseaux au Lac Sacacomie

8 La Ciotat

10 Histoires d'auteurs

BRÈVES

7 Conditions socioéconomiques des artistes

9 Projets acceptés

11 Cours écrire ton court !

12 À vos claviers !

DES NOUVELLES

13 CRTC – Davantage de publicité à l'heure

13 Télé-Québec

14 Coalition pour la diversité culturelle

16 Avec qui signer un contrat SARTEC

FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Denys Arcand, *Les Invasions barbares*

- Meilleur scénario, Prix Génie
- Meilleur film, Prix Génie
- Bobine d'or, Associations des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec

Louis Bélanger, *Gaz Bar Blues*

- Prix du cercle de presse, 19^e Festival du film de Paris

Pierre Billon et Charles Binamé,

- Séraphin : un homme et son péché*
 - Bobine d'or 2004, Gala des prix Génie

Pierre Billon (scén.) et **André Melançon** (réal.),

- Daniel et les Superdogs*
 - Prix du public, 44^e International Film Festival for Children and Youth, République tchèque

Robert Lepage, *La Face cachée de la lune*

- Meilleure adaptation, Prix Génie

Mariù Mallet, *La Cueva Solo*

- Meilleur documentaire canadien, Hot Docs

Jean-François Rivard, *Noël Blank*

- Meilleur court métrage dramatique, Prix Génie

NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (avril 2004), nous comptons les nouveaux membres suivants :

- Patrice Beauchesne
- Nicolas Bolduc
- Mary Katherine Bouchard
- Jérôme Gariépy
- Glen-Charles Landry
- Simon Leblond
- Linda Pinet
- Maryanne Zéhil
- Catherine Archambault

- André Bastien
- Mira Cliche
- Patrice Duchesne
- Carl Dubuc
- Nathalie Ferrand
- Guy Jodoin
- Hugo Lacoste
- Frédéric Lafleur
- Bernard La Frenière
- Vali Fugulin
- Nancy Marcotte
- Sylvain Ménard
- Marco Micone
- Fred Pellerin
- Sylvestre Rios Falcon
- Eric Trudel

AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Marcelle Barthe, Odette Boivin, Sylvain Carbonneau, Émile Coderre, Léon Dewine, Éliane O. Gerstein, Ernest Grant, Denis Houle, Marie-Pascale Huglo, Jean Lafleur, Marie-Claude Lavallée, Jean Léonard, Andrée Melançon, Guy Parent, Bernard Proulx, Gema Sanchez, Taib Soufi.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin et Émilien Labelle produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Diane Archambault au (514) 526-9196.

AU REVOIR

Monsieur Paul Latreille nous a quitté en mai 2004.

Welcome to Banff

(suite de la Une)

à Banff et dont la SARTEC fait partie en compagnie de 26 autres organismes, ait publié son communiqué de presse uniquement en langue anglaise. Cependant, soyons juste !, on m'a quand même fait parvenir une note, le lendemain, m'informant qu'on n'avait malheureusement pas pu traduire le communiqué, « *so we'll need you to do that and distribute it to your French contacts* ». Mais consolons-nous ! Étant donné la qualité pour le moins douteuse des traducteurs

disponibles, c'est probablement un mal pour un bien...

Cette situation du français hors Québec, pour désolante qu'elle soit, n'est ni nouvelle ni inhabituelle. Nous considérons toutefois qu'il est du devoir de la SARTEC de dénoncer cette situation et de continuer à défendre les intérêts de tous les auteurs francophones à la grandeur du pays. ¶

MARC GRÉGOIRE



SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
 Montréal, (Québec)
 H2L 2Y6
 Téléphone : (514) 526-9196
 Télécopieur : (514) 526-4124
 information@sartec.qc.ca
 www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- PRÉSIDENT
Marc Grégoire
- VICE-PRÉSIDENT
Mario Bolduc
- TRÉSORIÈRE
Sylvie Lussier
- SECRÉTAIRE
Joanne Arseneau
- ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES
Michelle Allen
Marie Cadieux
Isabelle Raynauld
Marc Roberge
Marc Robitaille

SECRÉTARIAT

- DIRECTEUR GÉNÉRAL
Yves Légaré
- DIRECTRICE ADJOINTE
Valérie Dandurand
- CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL
Suzanne Lacoursière
Mélissa Dussault
- SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
Nicole Claveau
- ADMINISTRATRICE
Diane Archambault
- ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Micheline Giroux
- COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES
Mireille Lagacé
- RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
Manon Gagnon

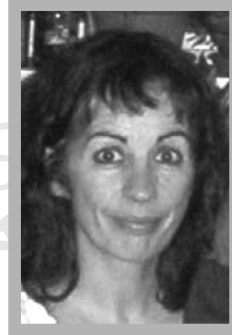
CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE
M.-Josée Morin

IMPRESSION
Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

Attention ! Chronique expérimentale...



PAR FRANCINE TOUGAS

Au moment d'entamer cette rêverie, cela fait exactement 6 semaines, 2 jours et 11 heures que j'ai arrêté de fumer. Cette habitude, cette dépendance, ce plaisir solitaire, ce vice – libre à vous de le définir comme bon vous semble –, je m'y suis adonnée pendant 38 ans, à raison de 35 cigarettes ou plus par jour. Mais voilà, une fille s'écœure, et c'est ce qui m'est arrivé. Toutefois, l'écœurement n'est pas tout... Encore faut-il s'émanciper, se détricoter, s'extraire des mailles du filet, réapprendre à vivre sans fumer. Dans mon cas, il faut aussi réapprendre à écrire...

VIVRE SANS LE BÂTON DE FEU

Les 6 dernières semaines ont été fertiles en « premières » : la première fois que j'ai pris mon café, que j'ai regardé la télé, conduit mon auto, cuisiné, travaillé à l'ordinateur, fait du rollerblade, suis allée à mon chalet, etc. sans fumer. Eh bien, aujourd'hui le 14 juin, je vis une autre première : la rédaction de cette rêverie « à froid », sans le support du petit bâton de feu. Bien franchement, je ne parierais pas un sou noir sur le résultat... Bref, voilà qui vous explique le titre de cette rêverie estivale et vous prévient du même coup d'une forte probabilité de confusion, d'éparpillement, voire même de contradiction. En effet, depuis que je ne fume plus, j'ai de la difficulté à me rassembler, à synthétiser, à tenir les rennes. J'ai davantage d'énergie, certes, mais elle est débridée, un peu folle, et dure à contrôler. En d'autres mots, je suis « lousse ». Et cela vaut aussi pour mon rythme de travail. Sans cesse partagée entre le besoin de vivre mon sevrage dans l'harmonie en prenant soin de moi, m'accordant récompenses diverses et périodes de repos, et le besoin, aussi vital, de gagner ma vie, de me réaliser dans mon métier, de voir à mes affaires domestiques et professionnelles, il se produit parfois de petits courts-circuits et il arrive que je manque un

rendez-vous, oublie une activité pourtant ponctuelle, ou néglige une date de tombée et me vois forcée de rédiger à toute vitesse le texte promis...

Bon. Je savais que cela arriverait, je suis un peu perdue, là... Il me semble que je voulais vous parler de tout autre chose. Mais quoi, déjà ? Mystère... La cigarette, non contente de m'avoir tenue prisonnière pendant 38 ans, continue, même remerciée de ses services, à m'occuper l'esprit plus que je ne le voudrais.

VIVRE DANS L'ATTENTE

Mais je me dois d'être honnête, il n'y a pas que le manque de nicotine pour expliquer ma désorganisation. C'est toute ma vie professionnelle qui a emprunté, depuis quelque temps déjà, un chemin plutôt cahoteux. Depuis mes dernières rêveries, ma situation a peu changé, à cela près que ce n'est pas pour *un* projet que je suis en attente de réponse, mais bien pour *deux*. Pas reposant. Parce qu'il ne suffit pas, comme vous le savez, d'avoir une idée, de la développer et de la présenter. Encore faut-il la rendre irrésistible, séduisante, incontournable : en d'autres mots, encore faut-il la *vendre* ! Et la vente, c'est un métier en soi, pour lequel – je ne sais pas pour vous – je ne suis pas très douée. Peu importe, je dois en passer par là et je l'accepte, mais ce temps, entre l'idée et son acceptation par une quelconque instance pourvue d'une antenne de diffusion et de moyens financiers s'y rapportant, n'en est pas un de repos. Même si je ne passe pas des heures à mon ordinateur, un travail s'opère, ça mijote, ça déborde souvent, parfois même ça colle, et des périodes

Attention ! Chronique expérimentale...

d'intense activité sont suivies d'accalmies où il est parfois bien difficile de distinguer la déprime de la nécessaire phase de « digestion ». Bref, je le redis : pas reposant. Et dire que dans quelques années, quand mon film ou ma série seront diffusés, ça semblera si facile, si coulant, si naturel !

Et ce que personne ne saura (...), c'est que mon mérite sera davantage celui d'avoir survécu à ces périodes d'ombre, que d'avoir réussi à produire, au petit ou au grand écran, ces quelques instants de lumière.

Les mois (les années, parfois...) à ronger son frein, puis les innombrables versions du synopsis ou du scénario, les centaines de retouches, de corrections, de nuances apportées pour répondre aux attentes de X ou Y, tout cela sera oublié, ignoré, même ! Mon œuvre brillera de tous ses feux et reléguera dans l'ombre toutes les peines, toutes les misères,

tous les moments de découragement et de remise en question. Et ce que personne ne saura, sauf moi – et sauf vous, chers collègues – c'est que mon mérite sera davantage celui d'avoir survécu à ces périodes d'ombre, que d'avoir réussi à produire, au petit ou au grand écran, ces quelques instants de lumière.

VIVRE SANS LA SUCE

Aujourd'hui, 14 juin, c'est aussi – surtout ? – l'anniversaire de Jérémy. Tenez-vous bien : il a 4 ans ! Ceux d'entre vous qui me font l'honneur de me lire dans l'info-SARTEC depuis le début se souviendront peut-être que mes premières rêveries vous entretenaient déjà du mignon et d'une promenade que j'avais faite avec lui dans la froidure de l'hiver, alors qu'il avait 6 mois. C'est un des avantages des enfants : ce sont des marqueurs de temps. Même ceux des autres ont cette faculté de nommer le temps qui passe, de le baliser, de le sortir du flou dans lequel il nous baigne lorsqu'on dépasse un certain âge... Quand un enfant naît, commence à marcher, à parler, ou, pour la première fois, nous dit : « Je t'aime », le temps s'affirme, le temps dépose, comme de petites pierres blanches, des repères sur notre chemin.

Pour Jérémy, ce quatrième anniversaire marque un moment important : celui où il se verra privé de sa suce. Ça fait déjà 2 semaines que ses parents l'en préviennent, et lorsque je l'ai vu la dernière fois, il m'en a informée : « Bron-maman ! Quand ça va être ma fête de 4 ans, moi, j'aurai plus ma suce, la nuit ! »

— Ah bon ? Pourquoi ?

— Parce que je suis trop grand pour la suce ! »

Quand mon petit trésor m'a fait cette annonce, d'un petit air triste, j'ai tout de suite fait le lien avec mon propre sevrage... (Moi aussi, avant, j'avais une suce : des cigarettes, que je me levais plusieurs fois par nuit pour fumer.) Alors, quand j'ai vu que Jérémy, quoique rempli de fierté à l'idée d'avoir enfin 4 ans, redoutait le moment de se séparer de sa fidèle amie, je lui ai fait remarquer que sa grand-maman aussi vivait un grand changement et ne fumait plus ses cigarettes... Il m'a regardé de ses beaux grands yeux et j'ai pu y lire la prise de conscience qu'effectivement, pas une seule fois pendant les quelques heures que nous venions de passer ensemble, il ne m'avait vue fumer. Puis il a demandé, d'un air grave : « Mais Bron-maman ? Pourquoi tu fumes plus tes cigarettes ? »

J'ai hésité un petit moment... Je n'étais tout de même pas pour lui répondre quelque chose d'aussi *heavy* que : parce que je veux rester en vie assez longtemps pour te voir grandir, ou d'aussi terre-à-terre que : parce que je suis tannée de voir le peu d'argent que je gagne partir en fumée !, encore moins d'aussi poétique que : parce que j'ai envie d'être libre, de sentir la vraie bonne odeur de la vie, de respirer à plein tout l'air dont mon cœur a besoin pour être heureux ! Non, je ne pouvais rien dire de cela. Alors, j'ai répondu simplement :

— Grand-maman fume plus ses cigarettes parce qu'elle est trop grande pour ça ! »

Sur le coup, j'ai trouvé que c'était un peu facile comme réponse... Mais plus j'y pense, plus je trouve que ça a ben de l'allure ! Wouais. Trop grande. Pour les cigarettes, et pour tout ce qui essaie de me gâcher la vie. Je vais essayer de m'en souvenir quand la prochaine vague de manque essaiera de me renverser. Et aussi quand la petite voix achalante reviendra me chuchoter à l'oreille que ça fait longtemps qu'on n'a pas vu mon nom au générique d'une émission ou sur le chèque de paie d'une grosse maison de production. « Désolée... trop grande ! »

En attendant, je vais essayer de profiter de cet été qui a fini par arriver, de mon sommeil retrouvé, de ma nouvelle vie de non-fumeuse qui, malgré les difficultés, a un goût de renouveau, de second souffle, et même d'aventure ! Je vais sans doute continuer pendant un bon moment à vivre des « premières »... Quand j'aurai fait le tour de mon calendrier et qu'il n'y aura plus rien à faire « pour la première fois depuis que je ne fume plus », eh bien, j'en inventerai !

Bon été et vive la liberté ! ■■

Atelier Grand Nord

Scénaristes aux oiseaux au Lac Sacacomie



PAR CARMEL DUMAS

Durant toute une semaine, du 20 au 28 mars dernier, douze scénaristes qui triment à longueur d'année dans la solitude de leurs antres au Québec, en Suisse, en France et en Belgique se sont retrouvés dans la splendeur du Lac Sacacomie comme des mères de famille qui ne prennent jamais le temps de s'occuper d'elles-mêmes et qui se font offrir un séjour au spa. Différence de taille – outre l'évidence que le sexe et bien d'autres caractéristiques des « mères de famille » en question rendent la comparaison boiteuse – les bébés étaient de la partie. Ils étaient même les invités d'honneur, ces scénarios mis au monde dans la joie ou la douleur ou le délire – qui importe, car les auteurs de leurs jours ne souhaitent qu'une chose : qu'ils grandissent en beauté et qu'ils ne se fassent pas déchiqeter par les loups. Au bord du Lac Sacacomie, ces parents consciencieux ont pu discuter avec des docteurs (ne dit-on pas, en anglais, « script doctor » ?) et des sages femmes sur la meilleure façon d'y parvenir. Ils étaient aux oiseaux.

Ce voyage idyllique porte un nom qui évoque une expédition : l'Atelier Grand-Nord, et lorsque nos collègues Chantal Cadieux, Isabelle Raynauld et Philippe Falardeau en parlent, on a bel et bien l'impression qu'un territoire a été conquis ou du moins réapproprié. Pour une première fois, des professionnels de la création cinématographique étaient réunis pour ne discuter que de la valeur intrinsèque de scénarios. « C'était extraordinaire

d'être isolé et de ne parler que de scénarisation, de pouvoir discuter les textes en profondeur, dit Isabelle Raynauld qui était de ceux craignant que la présence de scénaristes-réalisateurs fasse dévier le propos. Les commentaires apportés ne visaient qu'à améliorer les textes. On n'a pas parlé de budget, rarement de faisabilité. On parlait vraiment du récit. » Le cinéaste Claude Miller, parrain de la

L'Atelier Grand Nord accueillait 12 scénaristes ou scénaristes-réalisateurs :

De la Communauté française de Belgique

- Samy Brunett – *La Pièce manquante*
- Catherine Montondo – *Un homme recherché*

De la France

- Laurent de Bartillat – *La Fortune*
- Benoît Ferreux – *Time*
- Christophe Rodriguez – *Corps étranger*
- Laurent Salgues – *Rêve de poussière*

De la Suisse

- Nicholas Cuthbert – *1602*
- Julie Gilbert – *Tania*

Du Québec

- Chantal Cadieux – *Sky ou l'ultime mouvement des étoiles*
- Guylaine Dionne – *Serveuses demandées*
- Philippe Falardeau – *Congorama*
- Kim Nguyen – *La Cité des ombres*

rencontre, avait précisé lors du dévoilement des noms des heureux élus, l'intention de cet atelier qui n'en est pas un d'écriture, mais bien d'analyse et de réflexion : « Le scénario, c'est l'espérance du film à venir. Se pencher, avec soin, attention et bienveillance, et en dehors de pression économique à court terme, sur cette expérience de création, me paraît essentiel et m'enthousiasme. » ▶

Scénaristes aux oiseaux au Lac Sacacomie

L'initiative, la première du genre en Amérique du Nord, est de la SODEC et s'inscrit dans les efforts de la Société de développement pour rapprocher les professionnels du cinéma francophone et provoquer du coup des rencontres qui puissent mener à des coproductions. Dans cet esprit, les scénaristes des différents pays étaient systématiquement jumelés dans leurs sessions de travail avec des conseillers de pays différents. Joëlle Levie, la directrice générale, a travaillé durant un an à construire le projet avec les partenaires européens francophones. « C'est extrêmement intéressant d'avoir accès à des scénarios d'autres pays », observe Isabelle Raynauld qui était là à titre d'experte-conseil du Québec aux côtés de Pierre Billon.

Douze scénarios câlinés

Il y en avait douze sur la table, douze œuvres qui ont été lues par presque tous les scénaristes et par absolument tous les analystes. Chaque scénario a bénéficié de six heures de réflexion particulière, l'auteur recevant d'abord les commentaires des experts en tête à tête, puis ceux de tous les participants durant

une plénière d'une heure. Les scénaristes pouvaient aussi demander des consultations privées et plusieurs ont profité de l'aubaine. On aura compris que les experts sur place n'ont pas chômé et que leur passion de l'écriture ne pouvait qu'être grande pour se taper un horaire aussi chargé. « Chaque scénario est un univers à part. Il a fallu dans certains cas les lire deux

fois, précise encore Isabelle. Lors des plénières, il était possible de comparer les conseils contradictoires. Il y a des manières de lire, selon que l'on est scénariste, réalisateur, comédien. L'objectivité, je ne crois pas à ça. Nous n'étions pas là pour évaluer, mais pour aider l'auteur, pour lui communiquer comment son texte était reçu. Reconnaître l'universel. Pointer les fils de récit trop ténus, mal développés. Ce fut extrêmement positif. Nous nous étions donné un mode de fonctionnement axé sur le constructif, avec le souci d'éviter la démolition. Ça s'est fait dans le plaisir, dans une belle promiscuité. Les choses se disaient. Dans chaque scénario, il y avait du travail à faire. »

Les participants ont noté la discrétion des représentants des institutions, qui ne se sont joints à eux qu'à la plénière finale. Discrétion d'autant plus

appréciable que la SODEC, Téléfilm et le Fonds Harold Greenberg avaient déjà apporté du soutien à la plupart des scénaristes. Daniel Vincelette (directeur photo) aurait bien avancé la possibilité d'inviter, dans le futur, des non-scénaristes à mettre leur grain de sel dans l'analyse des scénarios, mais l'idée, aux dires des participants, a frappé un mur. « Justement, tout le monde a des commentaires à passer sur les scénarios. Pour une fois... »

Sage femme d'écriture qui était, au moment de cette entrevue, à quelques jours d'accoucher de son deuxième enfant (meilleurs vœux à toute la famille maintenant agrandie !), Isabelle Raynauld est restée avec le rêve de retourner au Lac Sacacomie et d'avoir recours elle-même aux experts, le temps venu : « Il y a des moments qui sont propices pour faire lire. Quand tu n'es pas mûr, si c'est prématuré, ça peut être nuisible. »

Auteurs en liberté

À cette session de travail, il n'y avait peut-être pas de scénariste plus sereine que Chantal Cadieux. D'abord, elle était la seule complètement dégagée des préoccupations de la réalisation, contrairement à ses pendants québécois Guylaine Dionne, Philippe Falardeau et Kim Nguyen : « Je ne suis pas intéressée par la réalisation – en tout cas, je ne réaliserais certainement pas ce que j'ai écrit. Les réalisateurs écrivent en fonction de comment ils auront à tourner. Moi, je n'ai aucune censure à ce niveau-là. Je me dis : ils s'arrangeront. J'aime l'autre regard, l'apport d'une autre touche. » De plus, aux dires de Philippe Falardeau et d'Isabelle Raynauld, Chantal n'a reçu pour son scénario, *Sky ou l'ultime mouvement des étoiles*, que des compliments : « Si ce n'était de l'univers *rough*, pauvre, j'aimerais le réaliser », confie Falardeau, qui ajoute qu'il faut savoir dire non quand on ne se sent pas capable de transmettre ce qu'il y a dans un scénario. Dès qu'il l'avait lu, en prévision du rassemblement au Lac Sacacomie, il avait fait parvenir un courriel enthousiaste à Chantal, ce qui a évidemment encouragé l'auteure.

Dans son parcours d'auteure, l'Atelier Grand Nord arrivait pour elle au bon moment, même si à la dernière heure elle a failli passer son tour, occupée comme elle l'est toujours à écrire pour des productions en cours. Rencontrée au Café Byblos quelque temps après, elle confirme une impression qui se dessinait depuis les premiers appels placés chez les uns et les autres en prévision de ce compte-rendu : l'Atelier Grand Nord semble raffermir l'assurance des auteurs, leur donner un meilleur sens de leur créativité, leur apporter un regard plus clair sur leur condition ▶

Les 6 experts étaient :

De la Communauté française de Belgique
Jean-Luc Goossens

De la France
Julien Boivent et Zabou Breitman

De la Suisse
Antoine Jaccoud

Du Québec
Pierre Billon et Isabelle Raynauld

de scénariste. « Je n'ai pas seulement échangé avec les Québécois, raconte-t-elle, encore inspirée. C'est partout pareil. On veut toucher le monde. Il y a toujours quelqu'un qui pense rentable ou qui ne comprend rien. Mais même plaisir, aussi. »

**L'édition 2005 de l'Atelier Grand Nord
se déroulera du 12 au 20 mars.**

Comme scénariste, Chantal reconnaît être de nature assez conciliante, « en autant qu'on ne me dénature pas complètement ». Mais après avoir été à ce qu'elle appelle l'école Guy Fournier, après avoir fourni de la matière aux auteurs Annie Piérard et Bernard Dansereau – qu'elle a découverts avec grand plaisir durant l'écriture de la série *Annie et ses hommes* – après avoir scénarisé des longs métrages avec les réalisateurs Jean Beaudin et Ghyslaine Côté... bref, après quinze ans à travailler tous les soirs sur un tas de projets, Chantal est reconnaissante d'avoir eu l'occasion d'explorer son espace créatif plus personnel tout en jouissant du même *input* que dans le cadre de productions en marche : « Ça m'a encouragée, à tout le moins, à écouter la petite voix qui est au fond de moi. Je vais prendre les commentaires. Je sais ce que je défends et je ne suis pas prête à tout changer pour plaire à un réalisateur. Au cinéma, le scénariste est totalement oublié. C'est très dur pour l'ego. J'avais le goût d'écrire quelque chose qui n'était pas une commande. De vivre de beaux moments, seule. Des fois ça se perd dans le *rush* des productions et l'ego de tout le monde. Je me suis dit : je vais y aller comme ça vient. J'ai écrit un premier jet qui était dans mon tiroir quand l'information sur l'Atelier Grand Nord est arrivée. »

Elle a décidé de s'inscrire le dernier jour, jonglant les horaires des enfants et traversant la ville dans la tempête de neige pour déposer son dossier.

Sur place, les discussions entre auteurs et conseillers experts se sont déroulées dans un environnement de grande beauté. Ils ont parlé technique et mécanismes, ils ont parlé intentions, ils ont parlé adaptation, mais ils ont surtout parlé émotions.

« À la dernière plénière, se rappelle Chantal Cadieux, on avait l'air d'une gang de tétoux. Quand on va sortir de cette bulle, me suis-je dit, est-ce qu'on va s'aimer encore ? » Philippe Falardeau, un réalisateur qui découvre un peu plus chaque jour la vie intime des scénaristes, répondrait sans doute oui. Lorsque je les ai laissés en tête à tête au Byblos, il en était à dire à Chantal qu'il travaillerait peut-être son nouveau scénario avec elle... s'il ne passe pas à Téléfilm ! ☐

Pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes

Création d'un Comité permanent et d'un Secrétariat ministériel

Tout récemment, la ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, rendait public son plan d'action « Pour mieux vivre de l'art ». À cette occasion, elle a annoncé la création d'un secrétariat permanent à la condition socioéconomique des artistes et la composition d'un comité permanent formé d'intervenants du milieu dont, le directeur général de la SARTEC.

Le mandat du comité est de faire le point sur le suivi du plan d'action gouvernemental, de servir d'antenne permanente pour les milieux culturels, d'examiner et de commenter les résultats des études, de proposer de nouvelles avenues de travail et, finalement, de déposer à la Ministre, d'ici trois ans, un avis sur l'application des lois sur le statut de l'artiste.

Le comité permanent comprend :

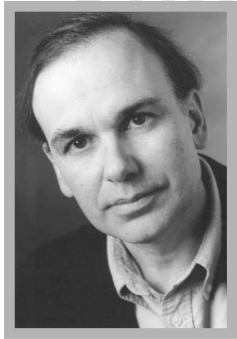
- **Raymond Legault**, Union des artistes (UDA), à la présidence
- **Yves Légaré**, Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)
- **Catherine Loumède**, Syndicat des techniciennes et techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec (STCVQ)
- **Gérard Masse**, Guilde des musiciens du Québec (GMQ)
- **Michel Beauchemin**, Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)
- **Solange Drouin**, Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)
- **Claire Samson**, Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ)
- **Louise Boucher**, Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)
- **Alain Monast**, Association des producteurs de théâtre privé (APTP)
- **Pierre Tessier**, Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)

Mentionnons que le plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes est accompagné d'une loi qui modifie les deux lois sur le statut de l'artiste, laquelle met en place, notamment, diverses mesures précisant les conditions de diffusion, permet la reconnaissance du secteur du multimédia comme domaine de création artistique et améliore le fonctionnement de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs.

Vous pouvez consulter le plan d'action à : www.mcc.gouv.qc.ca

11

Atelier Grand Nord



© MICHEL DUBREUIL PHOTOGRAPHE

LA CIOTAT

Septième édition du festival des scénaristes

PAR MARIO BOLDOC

Parmi le très grand nombre de festivals en France, le Festival des scénaristes de La Ciotat s'est trouvé un créneau inusité : le scénario. L'objectif : souligner – et célébrer, bien sûr – le travail des scénaristes, et permettre aux professionnels de l'écriture de se rencontrer et d'échanger sur la scénarisation – et sur leurs conditions de travail. Cette année, en plus du cinéma de fiction, le festival s'est ouvert à la télévision et au documentaire.

L'événement a eu lieu du 14 au 18 avril, avec la participation de plusieurs Québécois – grâce à l'aide financière de la SODEC. Le scénariste et réalisateur Denis Chouinard (*L'Ange de goudron*) participait au Forum des auteurs, alors que Jean-Philippe Pearson (scénariste et comédien de *Québec-Montréal*) était l'un des concurrents du Marathon d'écriture. Daniel Roby (*La Peau blanche*) et moi-même agissions comme « parrains » de quelques auteurs dans le cadre de cette activité.

À mon avis, le terme « marathon » est mal choisi. Un sprint, plutôt. À partir d'un canevas imaginé par la réalisatrice Jeanne Labrune, 36 scénaristes devaient écrire, en 48 heures, un court métrage de dix minutes. Rassemblés dans une grande salle (la magnifique Chapelle des Pénitents bleus), chacun des auteurs « bénéficiait » du tutorat d'un scénariste et d'un producteur.

Plusieurs jurys avaient pour fonction de récompenser les meilleurs textes. Hélène Bélanger-Martin et François Tremblay de l'INIS faisaient partie du Jury européen de la première image, en compagnie de représentants d'autres écoles et centres de formation en cinéma.

La Ciotat, c'est aussi des projections de films. *Gaz Bar Blues* de Louis Bélanger, par exemple. Et *Madame Brouette*, une coproduction Québec-Sénégal coscénarisée par Gilles Desjardins. Plusieurs longs métrages de Tonie Marshall (*Vénus Beauté*), invitée d'honneur du festival, ont également été présentés aux participants.

Au Forum des auteurs, Denis Chouinard a résumé pour l'auditoire le scénario de son prochain long métrage. Denis a bénéficié lui aussi des conseils de parrains européens, qui ont fait part au public de leur enthousiasme pour ce projet québécois.

Plusieurs conférences également, au cours de la semaine. Deux d'entre elles m'ont particulièrement intéressé. Celle de Jacques Fieschi d'abord, le scénariste de Maurice Pialat, Nicole García et Claude Sautet, qui a fait part des conditions de travail très différentes avec ces trois réalisateurs. Des conditions difficiles, parfois – Fieschi a été appelé à « dépanner » Pialat en plein tournage de *Police* – mais souvent stimulantes, notamment lors de sa collaboration avec Claude Sautet.

Ensuite, Claude Scasso, scénariste et rédacteur en chef de *La Gazette des Scénaristes*, a tracé un portrait révélateur des revenus et des conditions de travail des scénaristes français de 1997 à 2000 (voir encadré). Une conférence qui n'a laissé personne indifférent. En France, il est très rare, semble-t-il, que les questions d'argent soient débattues ainsi, en public. De plus, les cachets sont négociés de gré à gré (sans l'encadrement d'une convention collective). Cette « culture du secret » n'a pas empêché *La Gazette des Scénaristes* de publier le « palmarès » des scénaristes les mieux rémunérés entre 1997 et 2000. Francis Veber, le tandem Agnès Jaoui/Jean-Pierre Bacri, et Jean-Loup Dabadie prennent la tête du peloton...

Débat, ensuite, entre les scénaristes présents dans la salle, notamment sur l'idée d'imposer un cachet de base à l'ensemble de l'industrie. Certains sont en faveur (Claude Scasso, notamment), mais plusieurs rejettent catégoriquement cette approche – trop... bureaucratique, selon eux !

Résultat : un scénariste français « à succès », dont les films sont produits, et qui peut bénéficier, en plus de son cachet d'écriture, d'un pourcentage des recettes (sans parler des ▶

redevances SACD), gagne très bien sa vie. Par contre, le scénariste dont le projet est en développement doit se contenter d'un cachet souvent dérisoire. Si les projets « non produits » s'accumulent, les fins de mois deviennent de plus en plus difficiles...

Conférences, sessions d'écriture, présentations de scénarios, rencontres entre scénaristes... Pas de doute : le festival de La Ciotat – dirigé par Isabelle Massot – est un événement incontournable... [1]

EN FRANCE

En France, les films sont écrits majoritairement par les... réalisateurs. Ils ont signé 417 des 507 contrats d'auteur de 1997 à 2000. Plusieurs de ces réalisateurs travaillent cependant en collaboration avec des scénaristes.

Les scénaristes non-réalisateurs représentent 22,8 % des personnes concernées par l'écriture des longs métrages de cinéma.

Même s'il ne participe pas à l'écriture, le réalisateur français exige presque systématiquement une mention au générique de coauteur du scénario (95,2 % des longs métrages produits) – sans parler de la mention « un film de... ».

Les scénaristes reçoivent généralement une rémunération en deux volets : un « à-valor minimum garanti » au moment de l'écriture, puis « une rémunération proportionnelle », c'est-à-dire un pourcentage sur les recettes à venir lors de l'exploitation du film.

La moyenne actuelle du minimum garanti est de 20 000 euros pour un premier scénario contre 58 000 euros pour celui d'un scénariste confirmé. À l'écriture, certains scénarios sont payés aussi peu que 7 500 euros. D'autres, par contre, peuvent atteindre 75 000 euros.

En ce qui concerne la rémunération proportionnelle, elle varie de 0,5 % à 5 % des recettes. Ces pourcentages excluent évidemment les redevances SACD.

Dans leurs négociations avec les producteurs, les scénaristes exigent rarement un cachet de production établi en fonction du devis de production et de postproduction.

Depuis le début des années 1990, les montants consacrés à la scénarisation et à l'acquisition de droits littéraires se sont effondrés et ne représentent plus que 2 % des devis globaux. En 1973, les coûts de développement représentaient 10 % des devis des productions. [1]

Projets acceptés

SODEC

Aide à la scénarisation

Volet 1 – aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs – investissement du 1^{er} janvier au 31 mars 2004

Andrée-Line Beauparlant, Jean Bourbonnais, Dominique Drouin, Robert Favreau, Nicole Gravel, Vincent Guignard, Anne Henderson, Jean-Sébastien Lord, Daniel Morin, Stefan Pleszczynski, Richard Stanford

www.sodec.gouv.qc.ca

Aide aux jeunes créateurs

Aide à la scénarisation – investissement du 1^{er} janvier au 31 mars 2004

3773621 Canada inc. (Zone Films)
9097-4767 Québec inc. (Les Films Camera Oscura)
9120-5112 Québec inc. (Arrimage Productions)
Geneviève Allard
Jennifer Alleyn
Axis Films
Paul Burke
Patricia Chica
Éric Denis
Jéricho Jeudy (Reconnaissance Films)
Alexandre Laberge-Gueriguian
(Projet Evangelina/Alex Guerignian)
Jean Labourdette
Steve Landy (Productions Super Aluminium)
Chloé Leriche
Julie Paradis
Guillaume Pelletier-Auger
Louis-Pierre Pharand
Pedro Pires
Les Productions Kamikaze
Carl Roy
Gabriel Sabourin
Dana Schoel
Ventouses Productions
Vitamine Films
Michaël Yaroshevsky (OHM Film Productions)

www.jeunescreateurs.qc.ca

info_jeunescreateurs@sodec.gouv.qc.ca

(source SODEXPRESS)

PREMIÈRE RONDE DE DÉCISIONS EN 2004-2005

Investissement – projets en français

Long métrage de fiction

- *Étoile filante*, écrit par Émile Gaudreault, Martin Forget, Benoît Pelletier et Daniel Thibault et réalisé par Yves Desgagnés
- *Jeanne et François*, écrit et réalisé par Bernard Émond
- *Saints-Martyrs-des-Damnés*, écrit et réalisé par Robin Aubert
- *Sans elle*, écrit par Joanne Arseneau (assistée par Michèle Tougas) et réalisé par Jean Beaudin

Court métrage

- *Je me souviens d'un soir d'été à Montréal*, écrit d'après une pièce de George Pérec et réalisé par Michel Cayla
- *L'Alcove*, écrit et réalisé par Jean Châteauevert

(source SODEC)

Histoires d'auteurs

« Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre »

Karl Marx

Nous traiterons ici non pas des histoires écrites par les auteurs, mais plutôt celles, généralement moins drôles, qu'ils se font conter ou dans lesquelles ils se font prendre et pour lesquelles la SARTEC doit alors aussi faire des histoires. C'est pour éviter que ce qui arrive de mal à l'un arrive aussi à un autre que nous débutons aujourd'hui une nouvelle chronique « pédagogique » où nous relaterons, en taisant les noms bien sûr, certains faits vécus qui ne donneront jamais lieu à un film et qui pourtant ont souvent leur lot de « remakes ».

Un auteur signe un contrat d'écriture avec un producteur pour quelques textes de série. Le cachet est correct, disons 50 000 \$ pour l'ensemble du contrat. Les relations sont bonnes. Le producteur aime les textes de l'auteur. Il le paie dans les délais. Tout va pour le mieux. Et pourtant...

Certains diront déjà qu'on est plus près du scénario de fiction que du documentaire, plus dans le conte de fées que dans le fait vécu, mais, aux fins de la démonstration, présumons que c'est une relation d'affaires normale.

Mais voilà, les choses se gâtent. Le producteur, un peu distrait, insouciant dirions-nous, pour ne pas dire quelque peu négligent, omet de déposer une copie du contrat à la SARTEC, ce que la convention l'oblige pourtant à faire au plus tard le 15 du mois suivant la signature (article 11.01).

Rien de bien grave, direz-vous, mais une première omission étant parfois suivie d'une seconde, le producteur fait aussi défaut de remettre à la SARTEC les cotisations syndicales (1 250 \$) et la contribution de l'auteur à l'assurance (1 250 \$), soit quelque 2 500 \$ qu'il avait pourtant prélevés sur le cachet de l'auteur.

Et pour ne pas faire mentir l'adage du « Jamais deux sans trois », le producteur, qui a certes des lettres, mais une moins bonne comptabilité, n'envoie pas non plus sa contribution de 7 % à la Caisse de sécurité de la SARTEC, soit quelque 3 500 \$. Ces deux derniers oublis contreviennent ainsi à l'article 11.08 de la convention collective qui l'oblige à les faire parvenir le 21^e jour suivant la fin du mois où il a effectué un prélèvement sur le cachet de l'auteur.

Tout ceci n'est pas bien méchant, ça arrive à tout le monde d'oublier, nous dira le producteur. Ça dépend du point de vue où l'on se place. Le producteur a en mains 6 000 \$ sur lesquels il peut faire de l'intérêt. L'auteur lui se trouve pénalisé de plusieurs façons.

Le producteur dépose à la SARTEC tout contrat ou entente de gré à gré conclu en vertu de la présente entente collective au plus tard le 15 du mois suivant sa signature. (Ententes télévision et cinéma – articles 11.01 et 10.01)

Pas de reçu pour cotisations syndicales puisque la SARTEC ne les a pas encaissées. Une déduction de moins dans son rapport d'impôt.

Pas de dépôt dans le Régime enregistré d'épargne retraite. Cette fois, une double pénalité : l'auteur perd les intérêts sur son REÉR et paie en plus de l'impôt sur le revenu puisqu'il ne peut pas déduire ses contributions au REÉR.

Pas de contributions à l'assurance. Les cachets non déclarés à la SARTEC ne sont pas comptabilisés dans les revenus assurables de l'auteur. Et cela peut s'avérer lourd de conséquences.

Continuons donc notre histoire. Comme la moyenne des revenus de l'auteur tombe alors sous la barre des 10 000 \$ requis, il perd ainsi son droit à l'assurance-invalidité, son assurance-médicaments et voit son

assurance-vie fortement réduite. Il doit alors s'inscrire à la Régie de l'assurance maladie et défrayer le coût du régime d'assurance-médicaments gouvernemental, bien qu'il ait pourtant déjà contribué de 2,5 % pour son assurance, montant gardé par le producteur.

Tout cela est déjà bien embêtant et a pu être corrigé lorsque la SARTEC, avisée du problème, a contacté le producteur, obtenu le paiement des contributions et réclamé le versement d'intérêts pour le retard.

Mais imaginons un instant ce qui aurait pu arriver si l'auteur était tombé invalide au moment où son assurance était annulée ? L'assureur aurait-il accepté de corriger rétroactivement la situation causée par l'erreur du producteur ? Le producteur aurait-il aimé être tenu responsable des préjudices subis par l'auteur ?

Ce genre de situation est difficile à prévenir. Lorsque la SARTEC ne reçoit pas de contrat, en ignore même l'existence, elle ne peut faire de réclamations. Certes, nous dépouillons diverses publications sur l'industrie et les différentes grilles de programmation pour retracer les projets en développement ou les productions en cours et ainsi réclamer les contrats. Mais il peut s'écouler plusieurs semaines avant qu'une information transpire. Entre temps, par la faute du producteur, l'auteur se trouve lésé. Sans compter tous les problèmes administratifs que cela peut lui occasionner (corrections du rapport d'impôt, réclamations d'assurance refusées), ainsi qu'à la SARTEC (appels, correspondance, griefs, lettre à l'assureur, etc.)

Le producteur est sans conteste responsable. Il doit respecter l'entente collective et faire parvenir à la SARTEC et les contrats et les remises dans le temps requis. La SARTEC fait des efforts pour coincer les retardataires, mais vous pouvez nous aider en appelant à la SARTEC pour vérifier l'état de votre dossier, particulièrement si vous constatez que les contributions dans votre REÉR n'ont pas été déposées. ¶ ¶

COURS ÉCRIRE TON COURT !

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), en collaboration avec le Festival du nouveau cinéma de Montréal (FCMM) et la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), invite les scénaristes ou coscénaristes de la relève en cinéma à participer à la sixième édition du concours COURS ÉCRIRE TON COURT !

Les scénaristes et coscénaristes sont invités à déposer une première version dialoguée d'un scénario de court métrage de fiction ou d'animation d'une durée maximale de 12 minutes au plus tard le 16 août 2004.

Le 10 septembre, un comité de présélection choisira sept projets en fonction de leurs qualités narratives, de leur potentiel cinématographique et de la vision de leur auteur.

Entre la mi-septembre et la mi-octobre 2004, des sessions de travail et de discussions intensives, individuelles et collectives, entre consultants experts et scénaristes sélectionnés auront lieu jusqu'à la remise des versions finales des projets. Cette démarche se conclura sur une rencontre entre des jeunes producteurs et les scénaristes.

En octobre, un jury constitué de trois scénaristes rencontrera individuellement les finalistes afin de déterminer le scénario gagnant du Prix SODEC/Télé-Québec, constitué d'un investissement à la scénarisation de 5 000 \$ et à la production de 50 000 \$ de la SODEC et d'une licence de diffusion d'une valeur de 2 000 \$ de Télé-Québec. Le jury déterminera également le scénario qui mérite une Mention spéciale SARTEC, assortie d'une bourse de 1 000 \$.

Durant le Festival, dans le cadre du Forum, les scénarios feront l'objet d'une lecture publique par des acteurs professionnels.

Le nom des lauréats sera annoncé au moment de la cérémonie de remise des prix du FCMM.

Admissibilité

Le concours est réservé aux scénaristes et coscénaristes éligibles au Programme des Jeunes Créateurs de la SODEC.

Les projets doivent être soumis par des individus et non par des compagnies. Un seul projet par personne est admissible. Les projets peuvent être soumis en anglais ou en français.

Les candidats doivent :

- être âgés entre 18 et 35 ans (le scénariste ne doit pas avoir atteint 36 ans au moment du dépôt) ;
- avoir entamé une démarche professionnelle d'écriture (les étudiants de premier, deuxième et troisième cycles des écoles, collèges et universités ne sont pas admissibles) ;
- être domiciliés au Québec depuis au moins deux ans ;
- être disponibles du **10 septembre au 13 octobre 2004** ;
- faire parvenir à la SODEC un dossier d'inscription complet.

Les projets de scénarios qui ont été refusés à deux reprises par la SODEC (quel que soit le volet) ne sont pas admissibles. Les projets qui n'auront pas été retenus ne pourront être présentés à nouveau à la SODEC au cours de l'exercice financier 2004-2005.

Inscription

Il est obligatoire de compléter le formulaire d'inscription ci-joint et de le faire parvenir à la SODEC par télécopieur au (514) 864-3949, au plus tard le 1^{er} août 2004, avant 17h.

Au plus tard le 16 août 2004, avant 17 h, les candidats doivent déposer ou faire parvenir aux bureaux de la SODEC quatre exemplaires d'une première version dialoguée de leur scénario accompagnés :

- d'un synopsis d'au plus une page ;
- d'une note d'intention présentant la genèse du projet et la vision du scénariste ;
- d'un bref curriculum vitae d'au plus deux pages, décrivant les expériences pertinentes du candidat.

Dans le cas d'envois postaux, le cachet de la poste fera foi de la date d'envoi. Les dossiers de présentation acheminés par courriel seront refusés. Aucun document ne sera retourné.

Sélection

Les projets, en anglais ou en français, seront évalués selon les critères suivants : les qualités narratives et le potentiel cinématographique, la vision de l'auteur et l'arrimage au format court métrage.

La SODEC communiquera uniquement avec les candidats dont le projet aura été retenu. Les décisions sont sans appel et aucun commentaire portant sur l'évaluation des projets ne sera communiqué aux participants non retenus.

Le Programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC

Le Programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC vise à donner les outils nécessaires aux jeunes cinéastes pour faire émerger des œuvres à la fine pointe de l'évolution du médium cinéma.

Pour plus de détails sur les programmes de la SODEC, visitez : www.sodec.gouv.qc.ca et www.jeunescreateurs.qc.ca.

Visitez le site du FCMM au www.fcmm.com.

Information

Programme d'aide aux jeunes créateurs, SODEC

T : (514) 841-2252

Courriel :

info_jeunescreateurs@sodec.gouv.qc.ca

À l'agenda

À la découverte de Raoul Barré Créateur Créateur d'un siècle nouveau

Exposition présentée
du 15 avril au 24 octobre
à la Salle Norman-McLaren
www.cinematheque.qc.ca

Festival Images et Lieux Hommage à Gilles Carle

du 13 au 15 août 2004
Maniwaki

Festival des films du monde

du 26 août au 6 septembre 2004
www.ffm-montreal.org

Festival de courts métrages « Images en vues »

du 9 au 12 septembre 2004
Îles-de-la-Madeleine
Date limite pour présenter des dossiers :
11 juillet 2004

information : France Arseneau
tél. : (418) 986-6155
france.arseneau@lino.sympatico.ca
www.imagesenvues.com

Carrusel international du film de Rimouski

du 19 au 26 septembre 2004
Rétrospective en hommage
à Frédéric Back

33^e FESTIVAL INTERNATIONAL NOUVEAU CINÉMA NOUVEAUX MÉDIAS MONTRÉAL

du 14 au 24 octobre 2004
www.fcmm.com

7^e édition des RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL

du 11 au 21 novembre 2004
www.ridm.qc.ca

TÉLÉ-QUÉBEC

VIDÉASTE RECHERCHÉ.E

Concours canadien destiné à la relève.

Date limite : 30 août 2004

En participant à Vidéaste recherché.e,
vous courez la chance de voir votre œuvre
diffusée à Télé-Québec

Pour en savoir plus sur le concours et pour
télécharger le formulaire d'inscription,
consultez le site Vidéaste recherché.e
www.telequebec.tv/vidéaste/

À surveiller

Festival international du film francophone de Namur (FIFF)

du 24 septembre au 1^{er} octobre 2004

FORUM FRANCOPHONE DE LA COPRODUCTION

du 27 au 29 septembre
Isabelle Raynauld, (scénariste-réalisatrice)
et Armand Lafond (distributeur Remstar)
agiront à titre d'experts québécois.

information :
forumcoproduction.blcef-fiff@fiff.be
www.fiff.be

8^e édition de Cinéma du Québec à Paris

du 24 au 30 novembre 2004

Une petite annonce à passer. C'est gratuit !

Vous souhaitez joindre des collègues pour
leurs proposer certains biens ou services
reliés à l'exercice de leur métier. Vous êtes
membre. Faites-nous part de vos activités
ou de vos événements, nous nous ferons
un plaisir d'en parler dans l'*Info SARTEC*.

À vos claviers !

TÉLÉFILM Canada

Programme d'aide à l'écriture de scénarios

Projets de long métrage de fiction
Prochain dépôt : 21 septembre 2004
Les projets doivent être reçus au plus tard
à la date mentionnée.

personne-ressource : Brigitte Dupré
DUPREB@telefilm.gc.ca
tél.: (514) 283-6363 ou 1 800 567-0890
www.telefilm.gc.ca

SODEC

Programme d'aide à la scénarisation

Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-
réalisateurs – secteurs privé et indépendant
dépôts : en tout temps –
à partir du 2 février 2004

Programme d'aide aux jeunes créateurs

Aide sélective – scénarisation
Prochain dépôt – 1^{er} novembre 2004
Aide à la production
Prochain dépôt – 7 septembre 2004

tél.: (514) 841-2200 ou 1 800 363 0401
télééc.: (514) 864-3949
www.sodec.gouv.qc.ca/
cinematv@sodec.qc.ca

PETITES ANNONCES

L'art à l'école

Nous vous transmettons ici une pétition qui circule actuellement sur Internet.

Comme plusieurs d'entre vous devez le savoir, le gouvernement du Québec veut bannir les options des horaires de cours du secondaire. En effet, si tout va comme ils l'ont décidé, l'année prochaine, il n'y aura plus d'arts plastiques, d'arts et communication, d'art dramatique, de piano, de guitare, de violon, bref, toutes les options liées à l'art.

L'art, en plus d'être un moyen de s'exprimer et de développer notre culture ! C'est aussi une motivation scolaire et morale. C'est une façon, pour les jeunes, de relaxer et de stimuler également les deux parties du cerveau. C'est une détente, un besoin et une manière de vivre qui ne doit être relégué aux oubliettes par la faute d'un gouvernement qui n'a aucune vision...

La pratique d'une discipline artistique c'est aussi un moyen de prévention du décrochage scolaire et social. Il serait beaucoup plus judicieux pour l'avenir des jeunes d'investir dans les arts et la culture que de couper ceux-ci. Pour signer la pétition, vous devez contacter Annie Gauvin à l'adresse suivante :
gauvin_annie@yahoo.fr

CRTC

AVIS PUBLIC DE RADIODIFFUSION 2004-38

Davantage de publicité à l'heure

À la suite des récentes observations de l'industrie sur les dramatiques de langue anglaise et de langue française, le CRTC a fait part de ses opinions préliminaires et relancé deux nouveaux appels d'observations; l'un en français, l'autre en anglais.

Lors du premier avis à l'automne dernier, la SARTEC a déploré, dans son mémoire, la baisse du volume de production des dramatiques et de l'écoute, attribuable en bonne partie aux exigences du CRTC à l'égard de TQS et aux canaux spécialisés. Nous avons demandé au Conseil notamment que TQS ait les mêmes obligations que les autres chaînes généralistes, que les chaînes privées soient tenues de diffuser 5 heures de dramatiques par semaine dont 4 originales de même que les émissions de télé-réalités soient exclues des émissions jugées prioritaires.

Pour encourager les émissions dramatiques télévisées de langue française, le CRTC propose, entre autres, d'accorder aux télédiffuseurs le droit de diffuser davantage de minutes de publicité à l'heure.

Bien que le Conseil « reconnaît qu'il est nécessaire d'adopter une approche asymétrique pour le marché de langue française en développant des mesures adaptées aux réalités distinctes de ce marché », le CRTC suggère les mêmes solutions tant pour le réseau anglais que le réseau français.

Dans l'avis public de radiodiffusion 2004-38, du 8 juin dernier, le Conseil recommande, par exemple, pour une dramatique ayant un budget élevé, financée par le FCT et diffusée en période de grande écoute, trois minutes de publicité supplémentaire à l'heure et deux minutes supplémentaires, pour un budget de moins de 800 000 \$. Bref, un télédiffuseur qui produit des dramatiques originales canadiennes en langue française décrocherait davantage de minutes de publicité à l'heure de grande écoute.

Le Conseil est d'avis que ces mesures incitatives assureraient une meilleure base de financement aux productions.

Quant aux émissions de télé-réalités, le Conseil n'a pas l'intention de l'inclure dans la catégorie des émissions dramatiques et comiques comme certains le lui ont demandé.

Nos commentaires doivent parvenir au CRTC d'ici le 23 juillet 2004 et ils seront alors disponibles dans notre site Internet à : www.sartec.qc.ca

Le texte intégral de l'avis public de radiodiffusion 2004-38 peut être consulté à l'adresse suivante :

www.crtc.gc.ca/archive/FRN/Notices/2004/lpb2004-38.htm 11

TÉLÉ-QUÉBEC

L'AVENIR DE TÉLÉ-QUÉBEC

En juin dernier, la ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, a fait connaître la composition du comité de travail chargé d'examiner « le fonctionnement et les processus d'affaires de Télé-Québec ».

Le comité, formé de neuf membres, est dirigé par **Claude Bérard**, associé principal chez HJC Productions, une société spécialisée en communication stratégique, formation médias et productions audiovisuelles, a déjà été directeur général des communications et directeur général de la grille et de la diffusion à la télévision de Radio-Canada de même que directeur des communications à Télé-Québec.

Le groupe de travail est composé également de l'auteur **Guy Fournier**, président de l'Académie du Cinéma et de la Télévision au Québec et membre du conseil d'administration de Télé-Québec, la directrice générale des programmes de Télé-Québec **Louise Gendron**, l'animatrice **Suzanne Lévesque**, le producteur **Michel Bissonnette** de chez Zone 3, la réalisatrice **Nancy Savard** ainsi que **Blaise Gagnon**, directeur général de la salle de Sept-Îles, **Michèle Giroux**, consultante et **Pierre-Gérard Jean**, enseignant.

Les audiences publiques se tiendront cet automne et le comité déposera son rapport au début 2005. Les détails relatifs à ces consultations seront dévoilés ultérieurement et nous vous tiendrons alors au courant.

SAUVONS TÉLÉ-QUÉBEC !

Au moment d'écrire ces lignes, 26 338 personnes avaient signé la pétition « Sauvons Télé-Québec ». Aussi, dans le cadre de la campagne, le mouvement en appui à la télévision publique a mis en circulation des cartes postales s'adressant aux députés de l'Assemblée nationale pour les inciter à être des porte-paroles auprès de la ministre de la Culture et des Communications. Ces cartes sont adressées au nom des 125 députés. Vous pouvez les obtenir en donnant le nom du député ou la circonscription, à qui vous destinez l'envoi.

Faites-le savoir ! Parlez-en !

Pour lire le communiqué ou pour commander des cartes postales : www.sauvonstelequebec.tv 11



Third International Meeting
of cultural professional organizations
Troisièmes Rencontres Internationales
des organisations professionnelles de la culture
Terceros Encuentros Internacionales
de las organizaciones profesionales de la cultura

세계문화기구를 위한 연대회의 · Korean Coalition for Cultural Diversity

Déclaration finale des Troisièmes Rencontres Internationales des organisations professionnelles de la culture

(Déclaration de Séoul)

400 représentants du milieu culturel venant de 57 pays ont participé à la Troisième Rencontre internationale des associations professionnelles de la culture à Séoul en Corée, du 1^{er} au 4 juin dernier. Au terme de la rencontre les associations professionnelles ont signé une Déclaration finale et nous publions ici la version intégrale de cette déclaration.

Nous, les 400 délégués d'organisations d'auteurs, d'artistes-interprètes, de compositeurs, de réalisateurs, de techniciens, de musiciens, d'écrivains, d'artistes des arts graphiques et plastiques, ainsi que de producteurs de films indépendants, d'éditeurs, d'entreprises de radio et de télévision et de distributeurs – venant de 57 pays, réunis du 1^{er} au 4 juin 2004, à Séoul, en Corée, à l'occasion des

Troisièmes Rencontres Internationales des Organisations Professionnelles de la Culture pour défendre et promouvoir la diversité culturelle, adoptons la déclaration suivante :

D'un commun accord, nous adhérons aux principes énoncés ci-après :

- les contenus culturels et les expressions artistiques reflètent les identités, expériences et valeurs des peuples, et, à cet égard, diffèrent fondamentalement des autres biens et services.
- les citoyens de tous les pays doivent avoir un large accès aux contenus culturels et aux expressions artistiques de leur propre pays, de même, les artistes et créateurs doivent pouvoir diffuser leurs œuvres auprès de leurs concitoyens.
- un échange équilibré des contenus culturels et des expressions artistiques entre les pays contribue

fondamentalement à une meilleure compréhension entre les peuples et à l'émergence d'un monde coopératif et pacifique, permettant ainsi une mondialisation correspondant réellement aux besoins de l'humanité.

- des niveaux significatifs de production culturelle nationale dans tous les pays constituent une condition préalable essentielle à des échanges équilibrés de biens et services culturels au plan international.
- les forces du marché ne peuvent seules assurer dans chaque pays des niveaux significatifs de création et de production ; c'est pourquoi les États doivent pouvoir mettre en œuvre – sans contraintes – des politiques qui assurent une production et une diffusion efficaces de leur culture à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières ; à cet égard, ils doivent pouvoir soutenir les institutions culturelles de service public.
- pour toutes ces raisons, les biens culturels ne doivent pas être soumis aux règles des accords de commerce international, qu'ils s'agissent des accords à l'OMC ou des accords régionaux et bilatéraux ; le droit souverain des États d'établir des politiques culturelles, dans le respect des droits de l'homme ainsi que de la liberté d'expression et de création artistique, doit être affirmé en droit international grâce à une convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques élaborée au sein de l'UNESCO.

Par conséquent, en tant que représentants d'organisations professionnelles de la culture de 57 pays, nous nous engageons à :

- inviter chacune de nos organisations à soutenir la campagne en faveur d'une convention claire et précise, véritable traité sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques à l'UNESCO, tout en œuvrant pour assurer que les négociations commerciales dans le cadre de l'OMC ou d'accords régionaux et bilatéraux ne restreignent pas le pouvoir des États d'élaborer, de mettre en œuvre et de préserver des politiques culturelles ;
- œuvrer collectivement au niveau national, à partir de coalitions rassemblant l'ensemble des organisations de tous les secteurs culturels dans chacun de nos pays, pour promouvoir nos objectifs ;
- nous adresser aux autorités publiques au plan national, régional et international, pour les convaincre de l'importance de soutenir cette campagne.

En conséquence de quoi, nous exhortons les autorités publiques à :

- résister à la pression des accords de commerce international en s'abstenant de prendre des engagements de libéralisation touchant à la culture et pouvant restreindre le pouvoir des États d'établir des politiques culturelles, qu'ils s'agissent des accords à l'OMC ou des accords régionaux et bilatéraux ;
- soutenir le processus en cours à l'UNESCO pour élaborer une convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, en veillant à ce qu'elle soit adoptée lors de la 33^e Conférence Générale de l'UNESCO en 2005.

Dans le cadre de l'élaboration de la convention, nous invitons instamment l'UNESCO et ses États membres à :

- poursuivre leur travail pour s'assurer que la convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques soit une convention efficace – un instrument juridique contraignant, qui comblera une lacune du droit international en offrant aux États une base légale pour élaborer, mettre en œuvre et préserver leurs politiques culturelles, servant de contrepoids à la pression exercée sur la culture par les accords de commerce international ;
- adopter la convention lors de la 33^e Conférence Générale de l'UNESCO en 2005 ;
- reconnaître l'importance particulière de la convention pour les pays en développement, qui ont fondamentalement besoin de préserver leur pouvoir d'introduire à l'avenir des politiques culturelles aptes à soutenir le développement d'une véritable capacité de production culturelle ; à cette fin, nous encourageons l'UNESCO à introduire dans la convention des mesures concrètes allant dans ce sens, ainsi que des mécanismes favorisant la coopération entre pays développés et pays en développement, et faisons appel instamment aux pays développés pour qu'ils engagent des ressources financières complémentaires aux initiatives de l'UNESCO ;
- s'appuyer sur l'octroi par l'UNESCO d'un statut d'observateur au Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle pour assurer une implication continue et effective des organisations professionnelles de la culture dans le processus d'élaboration de la convention. ¶

Adoptée le 3 juin 2004, à Séoul, République de Corée.

www.cdc-ccd.org

AVEC QUI SIGNER UN CONTRAT SARTEC

Les auteurs doivent signer des contrats sous juridiction SARTEC avec nombre de producteurs privés ou publics. Voici une liste à jour des producteurs couverts par une entente SARTEC.

Les producteurs publics et les producteurs liés à un diffuseur

Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC.

RADIO-CANADA
TÉLÉ-QUÉBEC
GROUPE TVA INC. (JPL ET JPL II)
OFFICE NATIONAL DU FILM
PRODUCTIONS CARREFOUR INC.
TVOntario
TV5

Les producteurs indépendants

Deux ententes collectives sont en vigueur entre la SARTEC et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) : l'une en télévision, l'autre en cinéma. Les producteurs indépendants se répartissent en trois catégories.

Les producteurs membres de l'APFTQ

Toute filiale détenue à 100 % des actions votantes du capital-action par une entité corporative qui est membre régulier ou membre stagiaire de l'APFTQ est automatiquement considérée membre de l'APFTQ aux fins de l'application des ententes collectives signées par l'APFTQ. Ces producteurs sont couverts par les ententes collectives en télévision et en cinéma.

Les producteurs ex-membres de l'APFTQ

En vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ lors de la signature d'une entente collective y demeurent assujettis même s'ils ont quitté les rangs de cette association. En télévision, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ en mars 2001 sont donc encore concernés par l'entente collective. En cinéma, les producteurs, membres de l'APFTQ en mars 2003 sont liés, même s'ils quittent l'APFTQ par la suite.

Mais quelle que soit la situation de votre producteur, particulièrement s'il n'est pas couvert par une entente collective, n'hésitez pas à appeler la SARTEC avant d'apposer votre signature au bas d'un contrat.

Producteurs de l'APFTQ

ACPAV
AETIOS PRODUCTIONS INC.
AL DENTE (LES PRODUCTIONS)
AMÉRIMAGE –SPECTRA
APARTMENT 11 PRODUCTIONS
ARTS ET IMAGES PRODUCTIONS INC.
AVANTI CINÉ-VIDÉO
B612 COMMUNICATIONS
BALIVERNA FILMS INC.
BBR INC. (PRODUCTIONS) (Équipe Spectra)
BLOOM FILMS 1998 INC.
BLUE STORM TÉLÉ INC.
BORÉAL FILMS INC. (LES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES)
CASABLANCA INC. (LES PRODUCTIONS)
CHASSE GALERIE (LES PRODUCTIONS)
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.
CINÉ-GROUPE
CINÉLANDE ET ASSOCIÉS INC.
CINÉMAGINAIRE INC.
CINÉ QUA NON MÉDIA
CINÉ QUA NON FILMS INTERNATIONAL INC.
CINÉ TÉLÉ ACTION
CIRRUS COMMUNICATIONS INC.
CITÉ-AMÉRIQUE
COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX PLUS
CONSTELLATIONS 2001 INC.
DIVERTISSEMENT COOKIE JAR INC. (CINAR)
ECP INC.
EGM LTÉE (LES PRODUCTIONS)
ENCORE TÉLÉVISION
ÉQUINOXE INC. (LES PRODUCTIONS)
ÉRÉZI (PRODUCTIONS)
EURÉKA! PRODUCTIONS INC.
FABRIQUE D'IMAGES LTÉE (LA)
FÊTE INC. (LES PRODUCTIONS LA)
FILMS DE L'ISLE INC.
FILMS TRAFIK INTERNATIONAL INC.
FORUM FILMS INC.
FVR MÉDIA INC.
GALAFILM INC. (A. GELBART QUÉBEC INC.)
GLACIALIS INC. (PRODUCTION)
GO FILMS INC.
GRAND NORD QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS)
GROUPE FAIR PLAY INC.
GROUPE TÉLÉ-VISION

GROUPE TV JUSTE POUR RIRE INC.
GUILLEDOU INC. (LES PRODUCTIONS)
GUY CLOUTIER PRODUCTIONS INC.
HYPERZOOM INC. (PRODUCTIONS)
I CINÉMA TÉLÉVISION INC.
ICOTOP INC. (GROUPE)
IDÉACOM INTERNATIONAL
IMPEX INC. (LES PRODUCTIONS)
INFORM-ACTION FILMS INC.
JB MÉDIA (3868265 CANADA INC.)
JET FILMS INC.
LANY INC. (LES PRODUCTIONS)
LÉA PASCAL INC. (PRODUCTIONS)
LOCOMOTION INC. (GROUPE)
LUCITÉ INC. (PRODUCTIONS)
MACUMBA INTERNATIONAL INC.
MAG 2 (LES PRODUCTIONS)
MATCH TV INC.
MAX FILMS INC.
MÉGAFUN INC. (LES PRODUCTIONS)
MELENNY PRODUCTIONS INC.
MICRO_SCOPE INC.
MIMI FERNAND PRÉSENTENT INC.
MUSE (LES ENTERPRISES DIVERTISSEMENT)
NANOUK FILMS LTÉE
NÉO FILMS INC.
NOIR SUR BLANC LTÉE (LES PRODUCTIONS)
NOVA MÉDIA INC. (PRODUCTIONS)
ORBI-XXI PRODUCTIONS INC.
OSTAR (LES PRODUCTIONS)
PARK EX INC. (PRODUCTIONS)
PAT TÉLÉPRODUCTIONS
PIXCOM INC. (PRODUCTIONS)
POINT DE MIRE INC. (LES PRODUCTIONS)
PRAM QUÉBEC INC.
PRESSE TÉLÉ (LA)
PRISE XIII (PRODUCTIONS)
PRODUCTIONS J INC.
ROCH BRUNETTE INC. (PRODUCTIONS)
ROGER HÉROUX INC. (LES PRODUCTIONS)
ROSE FILMS INC.
SCÉNO VISION INC.
SHOOTFILMS INC. (LES PRODUCTIONS)
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION 2 INC.
SOGESTALT TÉLÉVISION QUÉBEC INC.
SOMA PUB INC.
SOVIMAGE INC. (LES PRODUCTIONS)
SPECTRA ANIMATION

SPHÈRE MÉDIA PLUS INC.
SWAN (COMMUNICATIONS)
S.W.A.T. FILMS INC.
SYNERCOM TÉLÉPRODUCTIONS INC.
TÉLÉFICTION INC.
TÉLÉMISSION INFORMATION INC.
THALIE INC. (LES PRODUCTIONS)
TOTALE FICTION INC. (PRODUCTIONS)
TOUT ÉCRAN INC.
TRAIT D'UNION (LES PRODUCTIONS)
TRANSFILM INC.
TRINÔME-INTER INC.
TUTTI FRUTTI FILMS INC.
UBERDO PRODUCTIONS
VÉLOCITÉ INTERNATIONAL INC.
VENDÔME TÉLÉVISION INC.
VENT D'EST INC. (LES PRODUCTIONS)
VERSEAU INTERNATIONAL INC.
VIC PELLETIER (LES PRODUCTIONS)
VIDÉOFILMS LTÉE (LES PRODUCTIONS)
VIRAGE (PRODUCTIONS)
VITALMÉDIA INC.
VIVAVISION INC.
VOODOO MÉDIA ARTS (1998) INC.
ZÉRO INC. (LES PRODUCTIONS)
ZINGARO INC. (FILMS)
ZONE 3 INC.
ZULU FILMS INC.

Ex-membres de l'APFTQ Entente télévision

ARICO FILM COMMUNICATION
A ZINAMÉ INTERNATIONAL INC.
CHARIOT COMMUNICATIONS INC.
CINÉPIX INC. (FILMS)
CINÉVENT INC.
CINÉVIDÉO INC.
DDI TÉLÉVISION INC.
J. BÉLIVEAU PRODUCTIONS INC.
KAOMAX (COMMUNICATIONS)
LYLA FILMS INC.
MICHEL GAUTHIER PRODUCTIONS
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)
PUNCH ! INTERNATIONAL INC.
SAGITTAIRE INC. (LE GROUPE)

Entente cinéma

LYLA FILMS INC.
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)